



## Le « sans filtre » du président nuit gravement à la santé environnementale !

La **Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)** devait bénéficier d'un traitement de ses 146 propositions<sup>1</sup> « sans filtre » selon les termes du président Macron pour répondre aux attentes de démocratie plus directe suite notamment au mouvement des gilets jaunes. Si le passage par le parlement ou le suffrage universel est nécessaire pour aboutir à des textes législatifs ou à des modifications de la constitution, ce qui n'est pas acceptable c'est d'épurer les propositions au préalable alors que l'on a promis le contraire ! Exit le moratoire sur la 5G ou la baisse de la TVA sur les billets de train ... Seules 40 % des propositions, plus ou moins travesties, feront l'objet d'une loi, comme un malus pour les véhicules de plus de 1 800 kg alors que la CCC avait proposé 1 400kg. Seuls 3 % des véhicules seront concernés! Les gros SUV polluant les villes et les campagnes ont de beaux jours devant eux ! Nombre de propositions de la CCC se rapprochent ou reprennent des revendications portées depuis longtemps par la CGT dans notre périmètre ministériel.

La **ministre Barbara Pompili** assume cette reculade écologique qui préserve une économie écocide ! Le passage à la trappe ou bien l'édulcoration de certaines mesures cadrent bien avec la réduction des effectifs et le transfert de missions de la politique gouvernementale vers le secteur privé. La main invisible de l'autorégulation des marchés pour la vertu écologique est une fable : 200 000 passoires thermiques isolées par des fournisseurs d'énergie qui continuent de polluer ! 30 milliards du plan de relance pour verdir l'économie sans de véritables contreparties ni d'obligation de résultats.

Comment appliquer la mesure « suivi et contrôle des politiques publiques environnementales et leur évaluation pour les rendre plus efficaces » quand on démantèle nos ministères ? Comment « développer les autres modes de transport que la voiture individuelle » quand on affecte seulement 175 millions d'euros sur 30 Milliards pour les voies navigables en supprimant 99 emplois en 2021 à VNF ? Comment « renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics » en dépouillant les DREAL de leurs moyens d'expertise et de technicité et en affaiblissant les directions d'administration centrale? Comment « protéger les écosystèmes et la biodiversité » quand l'Office Français de la Biodiversité est en fusions permanentes et sans moyens adéquats ?

Alors que la planète vient de vivre une des années la plus chaude de l'histoire, +1,2° en novembre, que les liens entre crise sanitaire et atteinte aux écosystèmes sont démontrés, le désaveu du président et de sa ministre de la transition écologique en matière d'enjeux climatiques et de biodiversité est désolant. Selon un **rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC)**, les deux-tiers du plan de relance, soit près de 70 milliards d'euros, soutiennent l'activité économique sans obligation de changement dans les processus de production ce qui risquerait d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre. A cela s'ajoutent les 10 milliards de baisses d'impôts de production dont les effets ne peuvent à ce jour être mis ni à l'actif ni au passif du dispositif car sans cadrage. Enfin le rapport pointe le risque que « la transition accroisse les inégalités et les tensions sociales ». Suite à l'arrêt Grande Synthèse du **Conseil d'Etat** qui vient de stigmatiser la politique d'annonces spectaculaires mais non suivies d'effets, l'occasion s'imposait pour enfin commencer la mise en oeuvre de la transition écologique, elle est hélas manquée.

**Plus que jamais les revendications sociales et environnementales de la CGT pour les missions de service public de nos ministères et pour les conditions de travail des personnels sont d'actualité.**

---

<sup>1</sup>Le Président de la République en a écarté d'office 4 : L'abaissement à 110km de la vitesse maximale ; la taxe de 4 % des dividendes dédiée à l'écologie ; un moratoire sur l'accord commercial CETA ; la modification de la constitution pour prendre en compte la préservation de la planète